

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAZICOURT DU 3 AVRIL 2013

Le 3 avril 2013, à dix-neuf heures le conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Daniel MERCIER, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2013

Date d'affichage : 25 mars 2013

Présents : Mesdames CAROLE, VERDOT, LAPALME, Messieurs GONDARD, LIEWIG, WILFOURT

Absents excusés : Messieurs JACQUOT (pouvoir à M. MERCIER) et DUGROSPREZ

Absents : Mme CALDAS, M. DUVAL

Secrétaire de séance : Mme CAROLE

La lecture du procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

Objet : budget général : compte administratif 2012 – compte de gestion 2012

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982,
Vu la loi du 6 février 1992,
Vu le Compte de Gestion 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats d'exécution budgétaire suivants, au cours de l'exercice 2012 :

section de fonctionnement : + 62 790,10 €

section d'investissement : + 53 208,68 €

ADOPTE le Compte Administratif 2012

Les deux sections étant en excédent, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, est conforme au Compte Administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : budget assainissement : compte administratif 2012 – compte de gestion 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats d'exécution budgétaire suivants, au cours de l'exercice 2012 pour le service assainissement :

section de fonctionnement : + 10 823,61 €

section d'investissement : + 7 331,41 €

ADOPTE le Compte Administratif 2012

Les deux sections étant en excédent, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, est conforme au Compte Administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : taux des taxes 2013

Le Conseil municipal,

Considérant le passage en Taxe Professionnelle Unique au 31 décembre 2005,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes locales restantes au niveau suivant :

Taxe d'habitation	9,50%
Taxe foncière	20,80%
Taxe foncière non bâti	50,70%

Objet : budget général : budget 2013

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu la loi du 6 février 1992,

Vu le Compte administratif 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget 2013 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 251 163,10 € et en recettes et dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser) à 315 169,78 €.

Objet : budget assainissement : budget 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget 2013 du service de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 15 823,61 € et en recettes et dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser) à 15 155,02 €.

Objet : surtaxe d'assainissement : baisse au 1^{er} mai 2013

Le Conseil municipal,

Vu le montant actuel de la surtaxe assainissement, soit 0,50 € HT/m³.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 0,40 € HT/m³ à partir des factures émises après le 1^{er} mai 2013.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Des travaux de rénovation de la mairie qui sont presque terminés et dont l'inauguration est prévue pour le 27 avril.
- Des discussions avec Monsieur PIGONI pour l'acquisition de la Sablière (toute ou partie).

Monsieur WILFOURT signale la possibilité de visiter la station d'épuration.

Madame VERDOT :

- Informe le conseil d'une permanence du Point Info Jeunesse à Saint-Martin-Longueau.
- De la possibilité de faire travailler des jeunes par le pôle service de la CCPOH.
- Propose une réflexion sur l'opération Voisins Vigilants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35.

Et les membres présents ont signé au registre.

Daniel MERCIER

Marinette CAROLE

Jean-Paul GONDARD

Nathalie CALDAS

Francis DUGROSPREZ

Jean-Pascal DUVAL

Frédéric JACQUOT

Maryanne LAPALME

Jean-Michel LIEWIG

Marie Aude VERDOT

Gérard WILFOURT